

Neutralisateur



Code du produit
395 000 ---

Désactivation rapide du chlore ou du brome

Application

Baisse le taux de chlore ou de brome présent dans les eaux de piscine.

Composition

Contient du thiosulfate de sodium

Avantages produit

- Poudre, qui se dissout rapidement, sans laisser de résidu.
- Très forte teneur en matière active.
- Convient à tout équipement de filtration.
- S'associe, à l'état dilué, avec les désinfectants et traitements complémentaires employés en piscine.
- Action très rapide.
- Non moussant aux dosages recommandés en piscine.
- Conservation prolongée sous réserve d'entreposage à l'abri de l'humidité et à une température inférieure à 40°C.

Spécifications - sécurité

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas mettre en contact direct avec du chlore concentré.

Mode d'emploi

En terme de législation, en piscine collective, la teneur en désinfectant varie selon la nature du produit employé :

- Chlore non stabilisé : entre 0,4 et 1,4 mg/L.
- Chlore stabilisé : 2 mg/L minimum de chlore disponible.

Un léger excès de chlore ou de brome n'est pas gênant au niveau du confort de la baignade (seules les chloramines sont irritantes). Toutefois, il peut s'avérer nécessaire de se conformer à la réglementation et d'en neutraliser une partie.

TRAITEMENT AU CHLORE

Prévoir 2,5g de NEUTRALISATEUR par m³ d'eau et par mg/L de Chlore à neutraliser.

Faire le calcul suivant :

Quantité de NEUTRALISATEUR =

2,5 x Taux de chlore à neutraliser x Volume du bassin

TRAITEMENT AU BROME

Prévoir 2,0g de NEUTRALISATEUR par m³ d'eau et par mg/L de Brome à neutraliser.

Faire le calcul suivant :

Quantité de NEUTRALISATEUR =

2 x Taux de brome à neutraliser x Volume du bassin

Pratiquer l'apport de NEUTRALISATEUR en 2 fois, espacées de 20 minutes :

Verser d'abord la moitié de la quantité calculée. Après 20 minutes, faire un test de contrôle et effectuer le second ajout.

NOTA : En cas de vidange de l'eau de la piscine, la neutralisation ne doit plus être seulement partielle mais totale.

CONSEIL : Afin de pouvoir intervenir en cas de début de décomposition de produits chlorés ou bromés, il est conseillé de maintenir à disposition entre 50 et 100 litres d'une solution à 50% de NEUTRALISATEUR (le produit est très soluble dans l'eau).